
TVA Circulaire :
Affecter temporairement un seuil de TVA réduit à certaines
offres de produits ou services présentant une réduction
d'externalités négatives chiffrée.

Romain FERRARI – Fondation 2019

Résumé :

Les défaillances de marchés dues à la non prise en compte de l'ensemble des préjudices environnementaux et sociaux (externalités) dans le prix d'un produit ou d'un service sur l'ensemble de son cycle de vie,

1. Entraînent des **dépenses publiques** supplémentaires, qui devraient être prises en charge par ceux qui les induisent directement ou indirectement
2. **Entravent l'émergence de nouvelles offres commerciales responsables et soutenables** apparemment plus chères à produire, mais dont le coût global -externalités comprises- est moindre.

*Ces défaillances constituent une source de **concurrence déloyale entre ceux qui assument, ou pas, l'intégration du coût de ces externalités.***

*Dans ce contexte, au-delà des dispositifs existants (taxes, péages droits de douane, ...), le projet d'instauration d'une taxation différentielle, ou TVA circulaire, a pour ambition d'intégrer ces externalités dans le prix global des produits et services. Cela permettrait de rétablir une **équité concurrentielle vis-à-vis des producteurs responsables** tout en limitant l'augmentation des dépenses publiques et en permettant au plus grand nombre d'accéder à ces offres responsables sans perte de pouvoir d'achat.*

La dépense fiscale consécutive à la réduction de TVA se verrait compensée par la diminution des dépenses publiques liées à la réduction des préjudices reportés sur la collectivité.

*Un « **Proof-of-Concept** » de cette démarche est lancé officiellement. Planifié sur 2017 et le premier semestre 2018, il est financé par Fondation 2019 et l'Ademe, et suivi par le CGDD, la DGE et l'Ademe. Il réunit des partenaires industriels français dans les domaines du mobilier, de l'électroménager et des services de nettoyage.*

Essentiellement applicable en B to C sur des produits et services d'utilité incontestée, cet instrument de réglage des marchés pourrait prendre d'autres formes : Appels d'Offres d'achats publics « au coût du cycle de vie » ou émission de monnaie complémentaire en rétribution du gain d'externalités.

Note détaillée :

1 LES EXTERNALITES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

On entend par externalité (environnementale ou sociale) le fait que l'activité de production ou de consommation d'un agent économique affecte un ou plusieurs autres acteurs (publics ou privés) sans contrepartie monétaire. Il peut s'agir d'externalités positives lorsqu'une utilité ou un avantage est fourni de façon gratuite, ou au contraire d'une externalité négative lorsqu'un dommage est imposé sans compensation (Cette situation est plus générale).

2 LE PROBLEME ECONOMIQUE : DISTORSION DU MARCHÉ

Les externalités [1] liées aux systèmes de production-consommation ne sont aujourd'hui pas prises en compte en totalité dans leur coût de production. Ainsi, les prix de vente ne reflètent pas les coûts cachés liés à ces externalités. Ceci revient à légitimer les ventes à pertes, puisque le prix de vente final des produits et services est systématiquement inférieur aux coûts de productions, externalités comprises, **reportant ces flux d'externalités négatives sur la collectivité** (santé, pollution, mal-être, etc).

Dans ces conditions des offres alternatives réputées à moindres d'impacts ne peuvent pas émerger, au-delà de marchés de niches. Les producteurs de ces offres à faibles externalités ont le sentiment d'être en **situation de concurrence déloyale face aux « prix prédateurs » de certaines offres concurrentes à plus fortes externalités.**

Vu autrement, seule une **minorité aisée** peut avoir accès à des offres de qualité environnementale et sociale en consentant à dépenser plus que le prix habituel sur les **marchés niche des offres responsables.**

3 LA PROPOSITION DE LA FONDATION 2019 : LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TVA CIRCULAIRE (TVAC) ou tout autre dispositif de correction du prix final (*).

Comme le relève Albrecht en 2006 [2], le long passé de l'UE dans le domaine des taxes environnementales a montré les limites de ce système de taxation basé sur l'usage de ressources fossiles ou sur les émissions de polluants. Par exemple, les taxes sur l'énergie n'ont pas contribué à réduire la consommation d'énergies fossiles car leur impact sur le prix final est faible. Dans ce contexte, la Fondation 2019 œuvre pour la création d'instruments opérationnels permettant de favoriser l'offre de produits et services responsables.

Ainsi, Fondation 2019 propose l'instauration **d'instruments de réglage** des marchés (sensiblement différents des « Market Based Instruments », ou MBI en anglais).

Parmi ceux-ci, la mise en place d'une « **TVA Circulaire** » (TVAC) permettrait de répercuter sur le prix de vente tout ou partie des différences d'externalités liées à la production-consommation des produits et services. Un **produit à faibles externalités négatives** environnementales et sociales (comparées à la moyenne des externalités de la filière à laquelle il appartient) verrait son taux de **TVA réduit**. Cette dépense fiscale (consécutif à cette réduction de TVA) se verrait compensée par la diminution des dépenses publiques liées à la réduction des préjudices reportés sur la collectivité.

4 METHODES ET DEPLOIEMENT

Un « **Proof-of-Concept** » de cette démarche (**preuve du concept**) est lancé. Il est planifié sur 2017 et le premier semestre 2018. **Financé par Fondation 2019 et l'Ademe, il est suivi par le CGDD, la DGE et l'Ademe.**

La méthode retenue est basée sur une Analyse du Cycle de Vie des Externalités avec une approche simplifiée de monétarisation d'impacts « midpoint » du Cycle de Vie.

Un des enjeux majeurs de cette méthode est de tenter de discerner les différentes composantes des externalités calculées : tangibles, directes ou indirectes ; intangibles ; nationales ou hors territoire. Il convient donc de distinguer les externalités en fonction du lieu de survenue des impacts et donc des externalités. La traçabilité spatiale des impacts est donc cruciale dans ce système.

La temporalité des coûts publics est aussi un point majeur. Les externalités calculées pouvant se réaliser sur plusieurs années, ou après une certaine période de latence à l'issue de l'acte de production-consommation, et les comptes publics ayant un pas de temps annuel, le système devra s'adapter pour prendre en compte une dualité temporelle a priori inconciliable

Trois secteurs ont été retenus : **Mobilier** (avec une stratégie d'économie circulaire), **Electroménager** (avec stratégie de réparation et/ou de contenu en recyclé), et **Prestations de nettoyage**.

Le secteur agricole a été écarté pour le moment mais constituerait un excellent cas d'application.

La TVA Circulaire s'appliquerait en priorité sur des **produits ou services en B to C**,

1. Dont l'utilité est reconnue (voire de première nécessité)
2. Qui souffrent d'un prix de revient significativement plus élevé lorsqu'ils sont à faibles impacts
3. Sur des marchés où le consentement à payer plus pour une offre responsable est inexistant (pas de comportement d'alter-consommation avéré)
4. Qui sont affectés du taux de TVA normal de 20% (afin de pouvoir les passer à un taux inférieur si justifié)

Dans les autres cas de figure, d'autres instruments sont envisagés.

* Autres Dispositifs envisagés :

- **Achats Publics au Coût Complet (ou Coût du Cycle de Vie)** [3]
- **Emission de Monnaie complémentaire locale** en rétribution du gain d'Externalités

V4 : 2016 06 23

Notes :

[1] Par défaut le terme externalité employé dans cette note désigne les externalités négatives.

[2] J. Albrecht, "The use of consumption taxes to re-launch green tax reforms," Int. Rev. Law Econ., vol. 26, no. 1, pp. 88–103, 2006.

[3] Coût du Cycle de Vie : Cette notion permet de prendre en compte certains coûts externes (externalités) supportés par la société. Elle est parfois présente dans les processus d'achat public. Ne pas confondre avec le coût global qui englobent seulement les coûts d'acquisitions et l'ensemble des coûts d'utilisation, de maintenance et de fin de vie supportés directement par l'acheteur -mais pas le coût des externalités-. <http://www.fondation-2019.fr/lexique/cout-du-cycle-de-vie-ccv/>